

ARRÊTÉ MUNICIPAL n°SU007RP2026

Portant mise à jour du Plan local d'urbanisme de Brignais

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R 153-18, R. 151-51 à R. 151-53,
Vu la délibération du Conseil municipal du 13 février 2020 approuvant le Plan local d'urbanisme (PLU),
Vu les arrêtés en date du 02/07/2021, 25/08/2021 et 13/06/2022 portant mise à jour du PLU,
Vu les délibérations du Conseil municipal du 16/03/2022 et du 15/05/2026 approuvant la modification du PLU,
Vu la délibération du Conseil municipal n°2025_002 du 22 janvier 2025 approuvant le règlement local de publicité,

ARRÊTE

Article 1er : Le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Brignais est mis à jour. A cet effet, le règlement local de publicité approuvé le 22 janvier 2025 est annexé au PLU.

Article 2 : Ces documents sont tenus à la disposition du public à la mairie de Brignais.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois et sera transmis à Madame La Préfète du Rhône/DAJAL.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Brignais, le 11 juin 2026

Le Maire
Serge BÉRARD

